

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

La formation en Ostéopathie est accessible à toutes les personnes en situation de handicap.

Le référent handicap à l'école est :

Karim KEBAILI-COMMIER : contact-handicap@isosteo.fr

RENSEIGNEMENTS QUANT AUX AIDES ET À LA MISE EN PLACE DE SPÉCIFICITÉS ADAPTÉES

- **La maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées**
8 rue Jonas Salk – 69007 Lyon ou 146 rue Pierre Corneille – 69003 Lyon
Tél 04 26 83 86 86
- **Agefiph**
Ressource Handicap Formation
33 rue Saint Théobald – 38030 L'Isle d'Abeau
Contact en cliquant sur le lien suivant : [Fiche contact régions](#)



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DES EXAMENS

« Chaque situation de handicap est prise en considération en estimant les besoins spécifiques pédagogiques à mettre en place lors de l'apprentissage et de l'évaluation, afin de garantir une équité pédagogique. Les Coordinateurs Pédagogiques s'assurent de la bonne mise en place des adaptations attendues.

Il peut être accordé à l'étudiant un temps complémentaire de composition de 15 minutes pour les épreuves théoriques.

L'étudiant en question doit en faire la demande auprès de son Coordinateur Pédagogique.

Celle-ci doit être motivée par un dossier médical spécifique de la MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) justifiant le statut, et valable 2 ans.

Toutes les demandes doivent être réalisées avant la fin du premier trimestre de l'année universitaire en cours, sauf dérogation particulière par le Conseil Pédagogique.

Il n'est pas prévu de temps complémentaire pour les épreuves pratiques et cliniques : seuls les jurés seront amenés à apprécier chaque situation afin d'adapter l'épreuve, en s'assurant de la bonne compréhension de celle-ci par l'étudiant, et au besoin en autorisant le recours à une tierce personne afin d'aider l'étudiant lors des mobilisations du patient. »

